

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Convention de mise à disposition de l'exposition « La Force des Invisibles » par l'association Chemins de Faire

N° DEC.2025.05.148.SOL

LA MAIRE DE LA VILLE DE QUIMPER

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 4 en date du 22 juillet 2020 donnant délégation à madame la maire de Quimper ;

Vu le budget de la ville, compte : 6238 et fonction : 424 ;

Considérant la volonté de présenter dans le hall de l'Hôtel de Ville l'exposition « La Force des Invisibles » de l'association Chemins de Faire dans le cadre de la Nuit du Handicap ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

La ville de Quimper souhaite présenter l'exposition photographique « La Force des Invisibles » créée par l'association Chemins de Faire dans le hall de l'Hôtel de Ville du 2 au 19 juin 2025. Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la Nuit du Handicap qui se tiendra le 14 juin 2025 puisqu'elle permet de sensibiliser sur la relation d'aide en mettant en lumière les portraits de personnes aidantes et aidées.

Article 2 :

La mise à disposition est consentie en contrepartie d'une redevance d'un montant de 150 € (Ligne budgétaire : 424 6238 900).

Article 3 :

Une convention de mise à disposition de l'exposition sera signée entre les deux parties.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

Fait à Quimper, le 14 mai 2025

La maire,
Isabelle ASSIH,

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 20/05/2025
(AR du 20/05/2025 ID: 029-212902324-20250514-DC1705H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 20/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*